



Conseil économique et social

Distr. générale
13 août 2019

Original : français

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Débat consacré aux affaires humanitaires

24-26 juin 2019

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 25 juin 2019, à 15 heures

Président(e): M. Hilale (Vice-Président)(Maroc)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (*suite*)

Table ronde : « Préparer l'avenir face aux changements climatiques et aux catastrophes météorologiques : renforcer la préparation et l'action humanitaire et collaborer pour accroître la résilience et gérer des risques et des problèmes qui s'aggravent »

Dialogue

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.19-11329 (F) 090819 130819



* 1 9 1 1 3 2 9 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 10.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (A/74/81-E/2019/60) (suite)

Table ronde : « Préparer l'avenir face aux changements climatiques et aux catastrophes météorologiques : renforcer la préparation et l'action humanitaire et collaborer pour accroître la résilience et gérer des risques et des problèmes qui s'aggravent »

1. *Une courte vidéo est montrée sur les effets du cyclone Idai au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe.*

2. **Le Président** fait observer que, depuis 2008, environ 265 millions de personnes ont été déplacées en raison des catastrophes naturelles, soit en moyenne quelque 24 millions de personnes par an, un chiffre trois fois supérieur au nombre de déplacements imputables aux conflits et aux violences, dont il estime toutefois qu'il ne rend pas pleinement compte de la gravité de la situation. Il souligne que les effets dévastateurs du cyclone Idai attestent du fait que les conséquences des catastrophes naturelles et des événements météorologiques extrêmes ne sont plus exclusivement limitées aux dimensions humanitaires, mais s'étendent, dans la durée, au développement, aux infrastructures et à l'économie. C'est pourquoi il convient d'instaurer une collaboration multisectorielle fondée sur le partenariat. Sans remettre en question l'importance critique de l'action humanitaire d'urgence, la communauté internationale doit s'adapter au plus tôt à ces nouveaux défis, ce qui donne tout son sens à la tenue du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général, en marge de l'Assemblée générale, en septembre 2019.

3. **M^{me} Mueller** (Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence) dit que les changements climatiques s'accroissent bien plus rapidement que les moyens d'y répondre ne se développent et qu'ils provoquent déjà des phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents, plus durables et plus intenses. La probabilité de sécheresse dans la Corne de l'Afrique est passée d'une fois tous les sept ans à une fois toutes les deux années et demi, et on estime que 5,4 millions de personnes se trouveront de ce fait en situation d'insécurité alimentaire en Somalie dès juillet 2019. Au cours des 20 dernières années, Madagascar a été frappée par 35 cyclones, huit inondations et cinq périodes d'intense sécheresse. Le cyclone Kenneth s'est abattu sur le Mozambique alors que ce pays s'employait à grand-peine à se relever des effets du cyclone Idai, ayant laissé dans son sillon 2,2 millions de personnes en situation de détresse. Les effets du cyclone Idai ont également été dévastateurs au Malawi et au Zimbabwe, où l'accès aux services de base a été compromis et où des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées, ce qui a entraîné une forte hausse de l'insécurité alimentaire.

4. Compte tenu de l'accélération et de la multiplication de ces phénomènes, il est à craindre, selon M^{me} Mueller, que le relèvement des communautés touchées après une catastrophe et la reconstruction des infrastructures deviennent quasi impossibles faute de temps. C'est pourquoi elle estime capital que le système humanitaire fasse tout son possible pour investir dans la résilience de ces communautés et la renforcer, tout en s'attaquant aux causes fondamentales de leur vulnérabilité. On peut d'ores et déjà observer que le système humanitaire se transforme afin de répondre à cette nouvelle donne climatique. L'amélioration des moyens de diffusion des informations climatiques, de prévision météorologique et d'alerte précoce et de suivi facilite la compréhension des risques de catastrophes. Les acteurs humanitaires mettent actuellement en œuvre des dizaines d'initiatives pour qu'il soit possible de mener des actions préventives et de déclencher des interventions rapides en cas d'alerte précoce. Les nouveaux protocoles mis en place à cet effet par le Comité permanent interorganisations permettent de déployer rapidement l'ensemble du système des intervenants en cas de crise humanitaire soudaine ou de détérioration notable de la situation humanitaire.

5. M^{me} Mueller relève toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire et souligne qu'il importe que la communauté internationale mette davantage l'accent sur les partenariats et continue de s'employer à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité des personnes touchées, ainsi qu'à réaliser les objectifs de développement durable. Elle propose d'orienter les débats selon plusieurs thèmes, à savoir les obstacles qui entravent actuellement la

capacité de la communauté internationale d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques, de s'y préparer et d'y riposter, ainsi que les options pour surmonter ces obstacles ; les pratiques optimales et les approches que les intervenants humanitaires et leurs partenaires devraient transposer à plus grande échelle ; les moyens permettant aux donateurs et aux États Membres de renforcer leur degré d'ambition et leur niveau d'investissement en faveur de la lutte contre les changements climatiques ; et les solutions permettant de prendre en charge les personnes les plus vulnérables, particulièrement les femmes et les filles, les personnes handicapées et les personnes âgées.

6. **M. Mena** (Chef, Supporting and Monitoring Sendai Framework Implementation Branch, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes) fait observer à son tour que, pendant la période 2008-2018, les catastrophes imputables aux phénomènes naturels ont provoqué le déplacement d'environ 24 millions de personnes par an en moyenne. La dégradation de l'environnement et du climat entraîne aussi des mouvements humains, tels que des déplacements forcés, des migrations volontaires et des réinstallations planifiées. Selon le Réseau pour la surveillance des retours et des dispositifs de protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, entre janvier et décembre 2018, près de 883 000 nouveaux cas de déplacements internes ont été enregistrés, dont environ 60 % liés aux phénomènes climatiques. M. Mena ajoute que les personnes les plus pauvres souffrent le plus des effets des catastrophes naturelles, dans la mesure où les pertes humaines et matérielles sont plus élevées dans les pays qui ne sont pas capables, financièrement ou techniquement, de s'y préparer ou d'intervenir en cas de catastrophe. En outre, plusieurs facteurs, comme la situation géographique, l'âge, le genre, le niveau de revenu, le handicap et l'accès aux régimes de protection sociale, conditionnent les options auxquelles peuvent prétendre les personnes concernées pour anticiper, prévenir et atténuer les risques.

7. M. Mena souligne que les changements climatiques sont devenus, bien plus rapidement et plus gravement que prévu, l'un des principaux facteurs de pertes économiques, ainsi qu'un grand frein au développement, qui, selon les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), va amplifier et aggraver les catastrophes naturelles dans les années à venir, notamment sur les plans sanitaire et phytosanitaire. C'est pourquoi il convient non seulement de redoubler d'efforts pour réduire les risques et renforcer la résilience des communautés, mais aussi d'anticiper et de prévoir, dans les plans et les stratégies, des marges d'action à la mesure de la menace. M. Mena appelle les acteurs concernés à prendre en compte, dans la planification du développement, les risques multiples et leur interaction potentielle dans toute leur complexité. Il préconise d'élaborer des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, en concertation étroite avec les spécialistes des changements climatiques. Enfin, il exhorte le système humanitaire à se préparer à un accroissement de la demande, qui risque de mettre ses capacités à rude épreuve.

8. **M. Sy** (Secrétaire général, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) appelle à prêter attention aux données scientifiques ainsi qu'aux politiques qui ont pour vocation de créer un climat favorable pour permettre de bien comprendre les changements climatiques et d'y répondre au mieux. Il invite également à entendre le message des militants, notamment les jeunes, qui exigent que la population mondiale prenne ses responsabilités face à la situation actuelle et modifie son comportement pour créer le monde de demain, alors que l'on enregistre chaque année quelque 400 phénomènes climatiques extrêmes, soit cinq fois plus que dans les années 1970. Ces phénomènes sont de plus en plus fréquents et intenses, et leurs effets sur les personnes touchées et leurs moyens de subsistance sont également de plus en plus forts ; selon toute vraisemblance, les modes de vie s'en trouveront transformés en profondeur. M. Sy souligne que, si la cyclicité prévisible des phénomènes climatiques extrêmes semble inéluctable, il n'est en revanche pas obligatoire que ces phénomènes se muent systématiquement en catastrophes. C'est pourquoi il est impératif de renforcer l'état de préparation des communautés, de se défaire des modes d'action devenus obsolètes et de ne pas s'enliser dans l'inaction. Il s'agit, ce faisant, d'innover, notamment en mettant à disposition des approvisionnements dans les zones susceptibles d'être touchées, et en développant certaines initiatives telles que les mécanismes de financement fondés sur les prévisions, tout en se concentrant sur les phénomènes climatiques extrêmes.

9. M. Sy souligne que certains groupes sont plus fortement touchés que d'autres, particulièrement les femmes et les personnes âgées. En outre, il est fréquent que les mesures prévues ne soient pas adaptées aux besoins des personnes handicapées. Pour limiter la vulnérabilité des communautés aux changements climatiques, il faut que les alertes précoces soient suivies d'interventions rapides et associées à des mesures de renforcement de la résilience et des capacités, dans une logique d'anticipation qui doit primer absolument sur une démarche simplement réactive. Les plus démunis souffrent le plus des effets des changements climatiques, ce qui entraîne, à terme, une multiplication des préjudices. Des partenariats doivent être instaurés entre les différents secteurs afin de réduire les écarts existants sur les plans local, national et mondial entre les hommes et les femmes, entre les zones urbaines et les zones rurales, et entre les riches et les pauvres.

10. M. Sy ajoute que les intervenants à l'échelle locale jouent un rôle capital, mais que la rapidité d'intervention ne constitue pas l'enjeu principal, dans la mesure où les communautés disposent déjà d'une certaine capacité d'action. Il est essentiel, au premier chef, de renforcer leurs capacités, mais aussi, pour ce faire, de leur apporter les connaissances, le savoir-faire, les ressources et les financements qui leur font défaut. Il s'impose également d'adopter une nouvelle perspective en considérant les personnes les plus vulnérables non plus comme le dernier chaînon manquant dans la lutte contre les effets des changements climatiques, mais bien comme le premier chaînon d'un processus centré, notamment, sur la protection de ces personnes.

11. **M^{me} Bachelet** (Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Plan d'action de Katowice indiquent très clairement aux États ce qu'ils doivent faire pour agir sur les principaux facteurs des changements climatiques. Le pays ne doit pas nécessairement être riche pour prendre des mesures efficaces, comme en témoigne l'exemple du Chili, qui a beaucoup fait pour la protection des océans, la lutte contre la déforestation et les énergies renouvelables avec peu de moyens. M^{me} Bachelet affirme que si le coût de l'action est élevé, celui de l'inaction l'est encore plus sur le moyen et le long terme, car les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles menacent directement et indirectement le plein exercice effectif des droits de l'homme, à commencer par le droit à la vie. De plus, les effets néfastes des changements climatiques frappent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, qui par ailleurs sont celles qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre. M^{me} Bachelet rappelle que, comme le prescrit l'Accord de Paris, les États doivent tenir compte de leurs obligations concernant les droits de l'homme lorsqu'ils prennent des mesures face aux changements climatiques, tout particulièrement s'agissant des personnes vulnérables et des personnes vivant dans des zones exposées. Elle donne des exemples de mesures d'adaptation novatrices reposant sur la participation des communautés locales, qui peuvent être reproduites ailleurs. Elle ajoute qu'en autonomisant les populations autochtones et en leur assurant le contrôle de leurs savoirs traditionnels et de leurs terres, territoires et ressources, les États peuvent renforcer l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et améliorer la situation des populations locales.

12. Par l'intermédiaire de son Bureau régional, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme fournit une aide technique aux États du Pacifique afin qu'ils prennent en compte les droits de l'homme dans leurs plans nationaux d'adaptation et dans leurs directives en matière de réinstallation. Des activités de renforcement des capacités menées avec les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme de la région permettent d'élaborer des mesures d'alerte rapide. Le Bureau régional du Haut-Commissariat à Fidji, qui organisera la première conférence sur les droits de l'homme et les changements climatiques en septembre 2019, fournit des conseils aux gouvernements des États du Pacifique sur la manière d'intégrer les questions relatives aux changements climatiques dans les travaux des mécanismes des droits de l'homme.

13. Le Haut-Commissariat appuie les mesures visant à prendre en compte les besoins des personnes handicapées dans l'action humanitaire. En outre, avec d'autres institutions des Nations Unies, il a élaboré des principes et directives relatifs à la protection des droits de l'homme des migrants en situation vulnérable.

14. **M^{me} Maita** (Directrice générale de l'Institut national de gestion des catastrophes du Mozambique) rappelle que le Mozambique est l'un des pays d'Afrique les plus frappés par les catastrophes naturelles, qui ont des effets dévastateurs sur le développement humain. Ces 30 dernières années, plus de 20 millions de personnes ont été touchées par la sécheresse, les inondations ou les tempêtes tropicales. En 2019, la tempête Desmond et deux cyclones, Idai et Kenneth, ont fait des ravages dans le pays, en causant la mort de centaines de personnes et en provoquant le déplacement de 2,2 millions d'habitants. Le coût total de la remise en état a été évalué à 3,2 milliards de dollars des États-Unis. L'augmentation des risques de catastrophes et l'exposition croissante des personnes et des biens demandent un renforcement de la préparation aux catastrophes et une meilleure anticipation de celles-ci, grâce à la mise en place de systèmes d'alerte rapide et à une amélioration du système de télécommunication. Il faut également construire des abris solides pour accueillir les populations, car de nombreuses personnes, averties de l'arrivée du cyclone et restées chez elles, ont été tuées dans l'effondrement de leur maison.

15. Le Mozambique a mis en place des politiques et des stratégies et pris des initiatives pour faire face aux catastrophes. L'Institut national de gestion des catastrophes a étudié les effets des changements climatiques sur les risques de catastrophes et a élaboré des mesures d'adaptation. La réduction des risques de catastrophes a été intégrée aux plans de développement sectoriels, qui reposent sur différents instruments, dont le plan directeur pour la réduction des risques de catastrophes 2017-2030 et la loi relative à la gestion des catastrophes. Cependant, le budget dont dispose l'Institut national de gestion des catastrophes ne suffit pas face à l'ampleur des problèmes auxquels il est confronté. L'Institut s'est essentiellement préparé à la réponse aux inondations, mais il n'était pas prêt à affronter des catastrophes de l'ampleur des cyclones qui ont frappé récemment le pays.

16. S'agissant de l'aide pouvant être apportée par les partenaires régionaux et internationaux, M^{me} Maita évoque la formation à la gestion des risques de catastrophe qui est offerte par plusieurs organismes des Nations Unies. Cette formation permet d'intégrer des activités transversales, telles que la protection, l'égalité entre les sexes et la lutte contre le VIH/SIDA, aux programmes communs en matière de préparation, réponse, prévention et résilience. Un renforcement de la coopération régionale dans le domaine des dispositifs d'alerte rapide, de la préparation et de l'intervention permettrait une meilleure utilisation des ressources disponibles au niveau régional pour répondre aux catastrophes survenant au Mozambique. Une évaluation interinstitutions des besoins après une catastrophe menée avec l'aide de l'ONU permettrait en outre de collecter des fonds de manière plus efficace et plus ciblée auprès des donateurs internationaux.

17. Les capacités des pays dans le domaine de la prévention devraient être renforcées et les ressources ne sont souvent pas suffisantes pour faire face à la multitude des risques potentiels. Le Mozambique examine actuellement les possibilités de mettre en place une assurance souveraine contre les catastrophes, mais n'a pas les moyens d'offrir une protection globale.

18. **M^{me} Pariat** (Directrice générale – Direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne) dit que la prévention est essentielle, économique et contribue à sauver des vies. La Commission européenne a de nombreux outils à sa disposition, tels que l'aide humanitaire, l'aide au développement et les mécanismes de protection civile, lesquels ont été renforcés récemment. De nouveaux modèles de financement fondés sur la prévision des risques sont testés actuellement, ainsi que de nouvelles façons de réagir plus rapidement et de manière différente face aux risques. La Commission européenne finance des organisations pionnières dans ces domaines. Par ailleurs, une grande partie des programmes de recherche de la Commission visent à élaborer des outils et des programmes permettant de renforcer l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Dans le même temps, il est essentiel, pour une bonne planification des secours en cas de catastrophe, de privilégier les solutions locales et de tirer parti des connaissances des communautés. S'agissant du financement, il convient d'intégrer une approche fondée sur les risques, et non plus une approche fondée sur les besoins, et d'investir massivement dans le financement des systèmes d'alerte précoce basés sur les prévisions, pour une meilleure préparation aux aléas climatiques. Il faut également mieux tenir compte des travaux scientifiques sur les stratégies de réduction

des risques de manière générale. Les partenariats public-privé dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et les investissements tenant compte des risques constitueront une partie importante des travaux futurs de la Commission.

19. M^{me} Pariat souligne la nécessité de s'appuyer sur les communautés locales et d'associer leurs pratiques traditionnelles aux technologies modernes, comme les satellites ou les applications pour téléphones mobiles, en matière d'alerte précoce. La conclusion de partenariats public-privé peut être très utile dans ce domaine. Il faut aussi collecter le plus grand nombre de données possible de toutes les expériences menées dans le monde, pour que des enseignements puissent en être tirés. M^{me} Pariat évoque le mécanisme de protection civile de l'Union européenne, coordonné par la Commission, qui repose sur la mise en commun des ressources et des équipes de différents États membres. Une de ces équipes a d'ailleurs été envoyée au Mozambique pour aider les différents partenaires sur le terrain, afin qu'ils soient en mesure d'apporter très rapidement une assistance technique et humanitaire en cas d'urgence et de la relier à l'aide au développement à long terme.

20. La Commission estime que les interventions en cas de catastrophe doivent être organisées au plan local, dans la mesure du possible, et être menées le plus rapidement possible. Cela suppose un engagement du pays dans une méthode fondée sur les risques et un financement par anticipation, comme aux Philippines, où 5 % du budget des gouvernements locaux sont réservés à la préparation et à l'intervention en cas de catastrophe. La Commission finance une initiative à Manille pour s'assurer que les minorités sont protégées en cas de catastrophe climatique. Une collaboration avec le secteur privé a été nouée et un programme de micro-assurance est en cours d'élaboration. Ce projet va être reproduit dans d'autres villes.

21. M^{me} Kamal (Directrice exécutive du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes (Centre AHA)) dit que la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) est l'une des régions du monde les plus exposées aux catastrophes naturelles, dont les plus dévastatrices ont été le tsunami de l'océan Indien en 2004, le cyclone Nargis, qui a frappé le Myanmar en 2008, et le typhon Haiyan, qui a touché les Philippines en 2013. En 2018, les catastrophes se sont enchaînées : inondations provoquées par la rupture d'un barrage en République démocratique populaire lao, typhon Mangkhut aux Philippines, séismes multiples sur l'île de Lombok, en Indonésie, et triple catastrophe de l'île de Sulawesi. La région est donc encore en phase de relèvement, mais doit déjà faire face à de nouvelles catastrophes, dont la fréquence ne cesse d'augmenter.

22. Avec un PIB cumulé de 2,89 milliards de dollars des États-Unis, la région de l'ASEAN est la cinquième puissance économique mondiale, et elle ambitionne de devenir la quatrième d'ici 2030. Or, selon le rapport ARMOR (rapport de l'ASEAN sur le suivi des risques) publié par le Centre AHA, la valeur des dommages imputables aux catastrophes naturelles pourrait s'élever à 8,35 milliards de dollars, soit trois fois plus que le PIB cumulé. Sachant que les catastrophes hydrologiques et météorologiques représentent 85 % des catastrophes que connaît la région, et qu'il est possible d'en réduire les effets et de s'y préparer, des sommes considérables pourraient être économisées en prenant des mesures de prévention.

23. Après le tsunami de l'océan Indien, l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence a été élaboré sur le modèle du Cadre d'action de Hyogo. Instrument contraignant entré en vigueur en 2009, l'Accord met l'accent sur la gestion et l'atténuation des risques et l'intervention collective en cas de catastrophe. Pour que les mesures de politique générale soient suivies d'actions, des services régionaux, tels que des équipes d'intervention d'urgence et d'évaluation, et des réseaux d'entrepôts ont été mis en place dans les États membres. En outre, les pays de l'ASEAN ont signé en 2016 une déclaration intitulée « One ASEAN, one response ».

24. Le Centre AHA mène des travaux d'évaluation et d'analyse des risques au niveau régional et établit des profils de risque pour que les pays de l'ASEAN puissent tenir compte des données scientifiques disponibles dans leur prise de décisions. En outre, l'ASEAN s'efforce d'associer la gestion des catastrophes et la réduction des risques aux questions des changements climatiques et du développement durable au niveau politique. L'initiative

« Vision de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 » (ASEAN Community Vision 2025) illustre cet effort.

25. Pour atteindre les objectifs fixés dans le Cadre d'action de Sendai, ainsi que les objectifs de développement durable, la région de l'ASEAN doit redoubler d'efforts dans plusieurs domaines. Premièrement, il lui faut prendre des mesures de sensibilisation qui ciblent plusieurs secteurs, pour que tout un chacun comprenne que les changements climatiques nuisent à l'ensemble de la région, que ce soit du point de vue de la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire ou de la sécurité de l'approvisionnement en eau. Deuxièmement, il faut renforcer la collaboration intersectorielle, tant sur le plan des politiques générales que sur le plan opérationnel. La loi imposant à chaque Philippin de planter dix arbres avant la fin de ses études est à cet égard un bon exemple de collaboration entre le secteur de l'environnement et celui de l'enseignement. Troisièmement, les aléas climatiques doivent être anticipés grâce à des systèmes d'alerte précoce efficaces et suivis d'effets. Quatrièmement, il convient d'améliorer la planification des interventions en cas de catastrophe et de mieux définir les rôles des différents acteurs. Enfin, il faut renforcer le leadership aux niveaux régional, national et local et faciliter le partage des connaissances entre les différentes régions du monde.

26. **M. Besson** (Observateur de la Suisse) souligne que la gestion et la réduction des risques de catastrophes doivent être le fruit d'un effort commun et que le secteur privé, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la société civile, les associations locales et les gouvernements ont un rôle crucial à jouer à cet égard. Il faut en outre privilégier une analyse des risques multiples de catastrophes. Compte tenu, également, de l'évolution rapide des mesures de prévention des catastrophes, M. Besson se demande de quelle manière le système mondial d'alerte précoce sera réorganisé.

27. **M. Menger** (Allemagne) dit que les pays n'ont jamais été mieux équipés pour prévenir les catastrophes. Cependant, ils continuent d'être pris au dépourvu. À cet égard, on est en train de passer d'un système axé sur l'intervention à un système axé sur la prévision, qui a pour objectif de réduire les besoins humanitaires le plus tôt possible. Il n'est donc pas surprenant que l'Allemagne soutienne fermement l'action précoce et les mesures d'anticipation des catastrophes, et qu'elle soit engagée dans le financement fondé sur les prévisions, en coopération étroite avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales (ONG).

28. **M^{me} Vilas** (Observatrice de l'Argentine) dit qu'il faut renforcer les capacités des pays en développement et celles des pays vulnérables, consolider la coopération internationale, fournir un appui aux systèmes d'intervention d'urgence des États et des organisations sous-régionales qui coordonnent l'aide humanitaire, favoriser l'élaboration de nouveaux accords, de nouveaux protocoles et de nouvelles lignes directrices afin de rendre les procédures douanières, sanitaires et logistiques plus flexibles et de s'assurer de l'efficacité de l'aide humanitaire, renforcer le rôle que jouent les ministères des affaires étrangères dans la coordination de l'aide humanitaire, conformément aux procédures et normes internationales, et consolider les partenariats public-privé.

29. **M^{me} Geoffroy** (France) dit que les changements climatiques touchent chaque année des centaines de milliers de personnes vulnérables et déplacent plus de personnes que les conflits. Selon les données de la Banque mondiale, 143 millions de personnes pourraient devenir des réfugiés climatiques d'ici 2050. Il faut donc renforcer la coopération internationale, consolider la résilience des communautés et aider les pays d'accueil. C'est dans cet esprit que la France prendra la présidence de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, qui rassemble les États aux côtés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

30. **M^{me} Geoffroy** ajoute qu'il faut favoriser les synergies entre les différentes organisations pour protéger la planète et l'humanité. La réponse de la communauté internationale doit pour cela s'articuler autour de trois grands axes. Tout d'abord, il faut trouver des solutions pour protéger les personnes concernées, notamment en améliorant

notre connaissance des phénomènes naturels et en renforçant la résilience des communautés exposées aux catastrophes. Il est impératif de lutter contre les causes profondes des changements climatiques, en particulier en appliquant les dispositions de l'Accord de Paris et en luttant contre la dégradation de l'environnement due à une mauvaise gestion des ressources naturelles. Ensuite, il convient de mieux anticiper les risques et de s'y adapter. L'initiative CREWS, lancée par la France pendant la COP 21 (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques), permet à cet égard de renforcer les systèmes d'alerte précoce. Enfin, les questions climatiques doivent être intégrées aux travaux menés par toutes les instances multilatérales, la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial sur les migrations représentant à ce titre une occasion à ne pas manquer.

31. **M. Xu** (Chine) dit que les pays en développement souffrent généralement d'un manque de capacités et de ressources face aux conditions climatiques extrêmes et aux changements climatiques. La communauté internationale devrait donc leur fournir davantage de soutien financier et technique, faciliter le partage d'informations, améliorer les systèmes d'alerte précoce et renforcer les capacités de gestion des risques et d'adaptation.

32. Au cours des dernières années, la Chine a mis à disposition de la communauté internationale des produits et des services météorologiques. En mars 2019 par exemple, elle a fourni son aide aux pays touchés par le cyclone Idai en observant la situation par satellite et en contribuant aux travaux d'analyse post-catastrophe. La Chine est prête à coopérer avec l'ensemble des pays, des institutions des Nations Unies et des organisations régionales pour renforcer la coopération en matière de gestion, de prévision et de suivi des catastrophes, ainsi que la résilience des communautés.

33. **M. Winder** (Royaume-Uni) dit qu'il faut impérativement relever le niveau de préparation des pays et renforcer le système d'alerte précoce pour réduire les effets des catastrophes et les besoins humanitaires. C'est pourquoi le Royaume-Uni investit dans des mécanismes de financement *ex ante* tels que le mécanisme mondial de financement pour les risques (global risk financing facility), qui aide les pays à accéder aux instruments de financement fondés sur les risques et à mieux planifier les mesures d'intervention d'urgence.

34. Réagir face aux risques ne suffit plus toutefois ; il est nécessaire de mettre en place un système qui contribue à réduire les vulnérabilités sous-jacentes et qui renforce la résilience à long terme des pays, en particulier les pays fragiles et ceux touchés par un conflit. C'est pourquoi le Royaume-Uni a accepté de codiriger le Sommet sur le climat, qui se tiendra en septembre 2019, et élaborera dans cette perspective un ensemble de principes d'action visant à ce que les risques climatiques soient toujours pris en compte dans la planification et l'investissement. En outre, le pays compte investir davantage dans les infrastructures des systèmes d'alerte précoce, notamment dans le cadre du soutien qu'il apporte à la Coalition pour une infrastructure résiliente aux catastrophes, dirigée par l'Inde.

35. Pour conclure, M. Winder demande comment le lien entre la communauté humanitaire et la communauté des spécialistes du climat pourrait être renforcé.

36. **M. Fagbemi** (Observateur du Nigéria) dit qu'il faut convaincre les donateurs de s'intéresser davantage à la prévention des catastrophes et à la préparation en prévision des catastrophes. Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) demande par exemple aux donateurs de fournir les images prises par des satellites lors des catastrophes, car ces images servent à l'élaboration des mesures de prévention et de préparation.

37. **M^{me} Moussa** (Égypte) dit que l'action de préparation et de prévention est essentielle. L'Égypte se félicite de codiriger, avec le Royaume-Uni, les travaux qui seront menés sur la résilience et l'adaptation dans le cadre du Sommet sur le climat. Il importe de promouvoir l'adaptation, notamment au moyen de l'assistance financière, du renforcement des capacités et du transfert de technologies. L'Égypte s'emploie à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans ses plans de développement et a mis à jour sa stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe compte tenu du Cadre de Sendai. Elle met en place des partenariats public-privé dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les crues

soudaines et les sécheresses. Très attachée à la coopération Sud-Sud, l'Égypte a fourni une aide alimentaire et médicale d'urgence aux pays touchés par le cyclone Idai. Elle mène en outre des activités pour renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques et réduire les risques de sécheresse. M^{me} Moussa demande aux intervenants quels moyens permettraient de développer la coopération Sud-Sud.

38. **M. Matsumoto** (Japon) estime qu'il est crucial de mettre en commun les connaissances et les données d'expérience concernant la préparation aux catastrophes et les interventions d'urgence. Il importe en outre d'intégrer systématiquement la réduction des risques de catastrophe dans les plans et politiques de développement, en s'appuyant sur le Cadre de Sendai.

39. **M. Ibister** (Observateur de l'Australie) dit qu'il est essentiel d'investir dans la préparation aux catastrophes, la réduction des risques, le renforcement de la résilience et la capacité de reconstruction. Il faut également apporter un appui aux acteurs nationaux et locaux compétents, qui ont un rôle clef à jouer dans les efforts de préparation. Les interventions sont en effet plus efficaces lorsqu'elles sont dirigées par ces acteurs. Aussi l'Australie s'efforce-t-elle d'appuyer davantage les organisations de femmes, les associations de personnes handicapées, les entités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organismes nationaux de gestion des catastrophes. Les pays du Pacifique étant extrêmement exposés aux catastrophes naturelles, l'Australie espère qu'un large éventail de parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile participeront à la Conférence ministérielle de la région Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe, qu'elle accueillera en 2020 à Brisbane.

40. **M. Alba** (Mexique) dit qu'il est urgent de mieux définir les liens entre l'action climatique et l'action humanitaire. Résolu à mettre en œuvre le Cadre de Sendai, le Mexique a mis en place des comités de protection civile dans les zones vulnérables et collaboré avec le secteur privé pour établir un système d'assurances contre les catastrophes naturelles ainsi que le premier réseau public-privé de prévention et de réduction des catastrophes. M. Alba demande aux intervenants comment il serait possible de créer des synergies entre l'action de réduction des risques et les interventions humanitaires.

41. **M^{me} Ionesco** (Organisation internationale pour les migrations) dit qu'il faut prendre acte du fait que les catastrophes naturelles, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont à l'origine de mouvements migratoires. Elle souligne l'importance de la migration et du déplacement de personnes dans le contexte du débat de la table ronde. En 2017, les activités menées par l'Organisation internationale pour les migrations dans le domaine de la préparation et de la réaction aux catastrophes et celui de la mobilité liée à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques ont bénéficié à 71 pays et à 1,4 million de personnes. Il convient de rappeler que la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes entame actuellement un nouveau programme de travail et que l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population se réunira prochainement dans le cadre de la vingt-quatrième session de la COP. On notera aussi que dans l'appel commun qu'ils ont lancé en vue du Sommet sur le climat, qui représente une occasion à ne pas manquer, les organismes des Nations Unies ont évoqué la question des migrations et du déplacement. M^{me} Ionesco félicite le Royaume-Uni de la série de mesures qu'il a adoptées et espère que la migration y sera bien prise en considération. Elle souhaiterait savoir quels résultats les intervenants attendent du Sommet sur le climat.

42. **M^{me} Birkett** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que l'agriculture subit de plein fouet les effets des changements climatiques, à savoir, notamment, l'essentiel des incidences des sécheresses. De 2004 à 2016, seulement 2 % de l'aide publique destinée aux pays en développement et aux pays en transition au titre de la gestion des risques de catastrophe dans l'agriculture ont été affectés à la prévention. Elle demande aux intervenants ce qui pourrait être fait pour accomplir des progrès à cet égard.

43. **M^{me} Mueller** demande aux intervenants comment les États devraient collaborer avec la société civile pour mener une action bien coordonnée face aux catastrophes climatiques.

44. M. Mena dit qu'il faut améliorer la collaboration entre les différents acteurs de la réduction des risques de catastrophe et de l'aide humanitaire (organismes publics et privés,

représentants de la société civile et du monde universitaire, etc.). Il faut éviter de travailler en vases clos, sachant par exemple qu'il n'est pas facile de faire collaborer les personnes chargées des plans d'adaptation avec celles qui s'occupent des plans de réduction des risques. Pour ce faire, le Gouvernement et toutes les autres parties prenantes doivent s'employer à créer un environnement de travail inclusif.

45. M^{me} Kamal dit que toute action est vouée à l'échec si elle n'est menée que par des États ou des groupes d'États. La société civile et l'ensemble des acteurs locaux ayant un rôle indispensable à jouer, l'ASEAN s'emploie à promouvoir le rôle des ONG de la région. Ces ONG sont très peu nombreuses à mener des activités en dehors de leur pays d'origine. Cela n'est pas un problème en soi, mais les organisations régionales auraient intérêt à collaborer davantage avec ces acteurs locaux, non seulement en ce qui concerne les interventions d'urgence, mais aussi dans le domaine de la réduction des risques.

46. La création du Réseau d'organisations régionales pour l'action humanitaire est un bon exemple de coopération Sud-Sud, ainsi que l'échange d'informations organisé entre l'ASEAN et la Communauté du Pacifique. L'Union africaine ou encore la Communauté des Caraïbes auraient beaucoup à apprendre de l'ASEAN, et vice-versa. Pour l'heure, l'Union européenne est la seule organisation régionale partenaire de l'ASEAN. Les pays de la région du Pacifique ont de grandes connaissances en matière de catastrophes et sont de plus en plus aptes à déterminer l'action à mener aux niveaux local et national. Dans une mesure croissante, les interventions seront dirigées par les pays concernés, avec la collaboration d'un mécanisme régional et l'appui de la communauté internationale. Aujourd'hui, certains pays qui ont reçu de l'aide par le passé commencent à apporter leur assistance à d'autres pays ; il convient de promouvoir cette tendance.

47. M^{me} Pariat affirme qu'il importe d'associer toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, à l'action de prévention et de réduction des risques. La responsabilité de cette action revient au premier chef aux acteurs locaux et nationaux. Il incombe à chaque pays d'évaluer les risques auxquels il est exposé et l'appui dont il a besoin. La communauté internationale peut apporter aux pays un appui, comme le fait l'Union européenne (UE), principalement dans le cadre de sa politique de développement, la politique d'assistance humanitaire étant moins indiquée pour mener et financer une action de long terme. Elle peut également aider les donateurs à établir les priorités du financement en s'appuyant sur des processus d'évaluation des risques, qu'elle s'efforce de mieux intégrer dans ses mécanismes de financement.

48. M^{me} Maita dit que les interventions d'urgence doivent associer toutes les parties prenantes, tout particulièrement la société civile, mais également le secteur privé et les autres groupes de population concernés. Elle souligne l'importance de la sensibilisation et de la prise en compte des questions culturelles dans ce domaine. Il est crucial de bien coordonner tous les acteurs, comme l'a fait le Bureau de la coordination des affaires humanitaires après le cyclone Idai.

49. M. Sy dit que les pays devraient tous disposer de lois concernant les catastrophes pour pouvoir intervenir rapidement et efficacement. L'utilité des lois et des règlements suppose cependant une bonne gouvernance, laquelle passe par l'absence de corruption, la prise en compte de la problématique climatique et le respect du principe de responsabilité, qui permet d'instaurer le climat de confiance nécessaire à l'adhésion et à la participation des populations. Outre les pouvoirs publics et les organisations internationales, toutes les parties prenantes doivent participer à l'action menée, grâce à une bonne coordination.

50. M^{me} Mueller remercie tous les participants, en particulier les intervenants. À l'évidence, les effets dévastateurs des changements climatiques entravent déjà lourdement la capacité et l'efficacité du système humanitaire. Il est effectivement approprié de parler d'« urgence climatique », ou encore de « crise climatique », à l'instar du Secrétaire général de l'ONU. Pour répondre à cette crise, le système humanitaire doit changer sa façon de penser et de travailler, en collaborant avec les États, les institutions de développement, les scientifiques, les ONG, la société civile, le secteur privé et les populations touchées, y compris les jeunes et les femmes, afin de trouver de meilleurs moyens de réduire les risques et de se préparer aux catastrophes météorologiques et climatiques. Il faut mettre les sciences, les technologies et les données au service de l'analyse des risques, des services

climatiques et des systèmes de prévision et d'alerte précoce pour optimiser l'action de prévention, qui permet incontestablement de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et de réaliser des économies. Les mesures permettant de réagir rapidement aux catastrophes doivent être planifiées et financées à l'avance. Il faut recourir à divers instruments de financement, dont les assurances contre les risques de catastrophe et les mécanismes de protection sociale, tout en resserrant les liens de coopération entre les échelons mondial, régional et local et en renforçant les capacités à tous les niveaux, de manière à assurer la participation des populations touchées à l'action humanitaire et, plus largement, à la réalisation des objectifs de développement durable.

51. Le Président se félicite de la qualité du débat, dont il ressort que tous les participants comprennent bien qu'il est urgent d'agir collectivement face à la crise climatique. La table ronde a contribué à préparer la prochaine table ronde du Conseil économique et social, à savoir le Sommet sur le climat – qui doit déboucher, selon la volonté du Secrétaire général, sur des actions concrètes et un engagement financier –, et la vingt-cinquième session de la COP. Le Président souligne en outre l'importance de la contribution des acteurs de la société civile et de toutes les personnes qui travaillent sur le terrain.

La séance est levée à 17 h 45.